



Paris, le 24 août 2006

COMMUNIQUÉ

Projet de loi relatif à la prévention de la délinquance Les Villes Moyennes réagissent

Alors que le Sénat s'apprête à examiner en séance publique à compter du 14 septembre prochain le projet de loi relatif à la prévention de la délinquance, la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) - représentée par Christian Grimbert, maire de Creil et Nicolas Perruchot, député-maire de Blois - a été entendue aujourd'hui par Jean-René Lecerf, sénateur du Nord et rapporteur du texte auprès de la commission des lois.

Par la voix de ses représentants, **la FMVM a exprimé toute sa satisfaction de voir consacré au travers de la loi, le rôle du maire, désormais responsable de l'animation et de la coordination de la politique de prévention de la délinquance.**

Les maires entendus ont toutefois fait part de leurs **réserves s'agissant des pouvoirs de sanction** attribués au maire lorsqu'ils concernent **en particulier les prestations familiales**. Ils ont encore souligné que l'instauration par un texte de formules de rappel à l'ordre risquait d'entraîner une confusion entre prévention et sanction.

Ils ont en outre souligné que **les dispositions qui se rapportent au coordonnateur du Conseil pour les devoirs et droits des familles, ou bien qui ont trait à l'articulation des pouvoirs de police du maire de la ville centre et le fonctionnement du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, lorsqu'il est intercommunal, méritaient d'être précisées.**

Les représentants de la FMVM ont enfin souhaité que des dispositions portant sur la communication des résultats des tests effectués dans les écoles élémentaires - à des fins d'actions périscolaires et de soutien scolaire - et sur le développement de centres de soins pédopsychiatriques soient débattues à l'occasion de la discussion de ce texte.

Association créée en 1988 et présidée par Bruno Bourg-Broc, député-maire de Châlons-en-Champagne, la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) regroupe les élus des villes centre dont la population est comprise entre 100 000 et 20 000 habitants (ou moins si elles sont siège de préfecture) ainsi que les présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui intègrent une Ville Moyenne.

Représentative du cinquième de la population française, la FMVM identifie et étudie les spécificités des Villes Moyennes et de leurs agglomérations, pôles d'équilibre entre les métropoles régionales et les bourgs ruraux. Organe de réflexion et de conseil, elle est une force de proposition pour la défense et la reconnaissance des Villes Moyennes. Paritaire dans ses instances de décision, la FMVM compte aujourd'hui 167 adhérents.

FMVM

5, rue Jean-Bart
75006 Paris - France

T. 01 45 44 99 61 - F. 01 45 44 24 50
courriel : fmvm@villesmoyennes.asso.fr
www.villesmoyennes.asso.fr

Contact :
Nicole Gibourdel, Déléguée générale
Armand Pinoteau, Chargé d'études